

# DÉPÔT DE CANDIDATURE

MEMBRE D'UN COMITÉ CONSULTATIF



La Ville de Richelieu a adopté, le 6 mai 2024, le règlement numéro 24-R-272 relatif à la constitution et la régie interne des comités consultatifs de la Ville de Richelieu. À cet effet, nous vous invitons à poser votre candidature à l'un des comités consultatifs ci-dessous afin de participer concrètement au développement de la communauté richeloise.

La Ville recherche des citoyennes et citoyens de 18 ans et plus, afin de constituer une banque de candidatures, parmi laquelle seront sélectionnées des personnes pour les postes vacants. Les nominations seront faites par le Conseil municipal et la durée des mandats sera de deux ans.

<b>Comité consultatif :</b>	
• de toponymie	• loisirs et vie communautaire
• d'aménagement du territoire et de développement durable	• sur les arts, la culture et le patrimoine
• sécurité publique, de vigilance et de circulation	* Vous trouverez à l'endos de ce formulaire une description détaillée des comités consultatifs

## Pour déposer votre candidature, veuillez remplir le formulaire ci-dessous :

Nom :		Adresse :				
Téléphone :		Courriel :				
Disponibilité :	De jour :	O :	N :	De soir :	O :	N :
Inscrire ci-dessous le nom du comité consultatif sur lequel vous souhaitez siéger :						

### 1. Quelles sont vos motivations à faire partie de ce comité consultatif :

--

### 2. Que connaissez-vous de la Ville de Richelieu :

--

### 3. En quoi vos compétences personnelles et professionnelles pourraient être utiles au comité :

--

## Faire parvenir votre formulaire :

Par la poste : Direction générale Ville de Richelieu 200, boulevard Richelieu Richelieu (Québec) J3L 3R4	Par courriel : <a href="mailto:adjointedg@ville.richelieu.qc.ca">adjointedg@ville.richelieu.qc.ca</a>
---	---

### **Comité consultatif de toponymie**

Le mandat du Comité consultatif de toponymie est de traiter différents sujets se rapportant à la toponymie municipale. Il consiste plus précisément à étudier et faire des recommandations au conseil municipal sur toute question relative à la désignation, la modification ou le remplacement de noms de lieux pour les édifices municipaux, les places publiques, les monuments, les parcs et les espaces verts municipaux et les voies publiques.

### **Comité consultatif d'aménagement du territoire et de développement durable**

Le comité consultatif d'aménagement du territoire et de développement durable a pour mandat de réfléchir au développement du territoire dans la Ville de Richelieu, en vue de soumettre au conseil municipal des recommandations sur les orientations à donner à ses actions et sur les politiques à favoriser, pour assurer un milieu de vie de qualité pour les citoyens, dans une perspective de développement durable.

Il examine l'émergence des enjeux dans la communauté, l'évolution des tendances en développement durable et économique ainsi que leur impact sur le développement de la Ville, et ce, en considérant la disponibilité des ressources de l'organisation municipale.

Ses champs de compétence couvrent, entre autres, les éléments suivants :

- Le développement urbanistique du territoire;
- L'aménagement et la gestion des infrastructures;
- Les politiques et la réglementation de nature environnementale;
- Le développement durable et les changements climatiques.

### **Comité consultatif de sécurité publique, de vigilance et de circulation**

Le mandat du Comité consultatif sur la sécurité publique, la vigilance et la circulation est de faire une veille continue sur l'état de la sécurité publique dans la Ville de Richelieu.

Il consiste, plus précisément, à analyser ou à étudier toute question ou affaire ayant trait à la sécurité publique et relevant de sa compétence en vue de soumettre au conseil municipal des recommandations sur les orientations à donner à ses actions ainsi que sur les politiques à instituer afin de favoriser un milieu de vie de qualité et sécuritaire pour la population.

Ses champs de compétence couvrent, entre autres, les éléments suivants :

- Enjeux de circulation, d'entretien et de sécurité publique de l'ensemble du territoire de la Ville de Richelieu, incluant les pistes cyclables, les sentiers piétonniers, les trottoirs, les parcs et espaces verts, et toute autre infrastructure municipale, paramunicipale et provinciale;
- Politique et réglementation en matière de circulation et de sécurité publique;

### **Comité consultatif loisirs et vie communautaire**

Le Comité consultatif loisirs et vie communautaire a pour mandat d'assurer une veille sur l'état des loisirs, des sports, du plein air et de vie communautaire dans la Ville de Richelieu en vue de soumettre des recommandations au conseil municipal.

De plus, il examine l'offre de services et les infrastructures de sports et loisirs de la Ville par rapport aux besoins de la population et son évolution.

Ses champs de compétence couvrent, entre autres, les éléments suivants :

- Les sports, les loisirs, le plein air, les besoins en infrastructure de sports et de loisirs et le réseau des parcs et espaces verts;
- L'offre de services en matière de sports, loisirs et vie communautaire;
- Les partenariats avec les institutions publiques et privées sur le territoire ainsi que sur les partenariats avec divers organismes impliqués dans ses champs de compétences;
- Développement de la communauté (familles, aînés, nouveaux arrivants, etc.)

### **Comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine**

Le mandat du Comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine assure une veille continue de l'état des arts, de la culture, et du patrimoine dans la Ville de Richelieu en vue de soumettre des recommandations au conseil municipal quant aux orientations à donner aux actions et aux politiques.

Ses champs de compétences couvrent, entre autres, les éléments suivants :

- Les arts, la culture et le patrimoine (excluant le patrimoine bâti);
- Les partenariats avec les institutions scolaires publiques et privées sur le territoire ainsi que sur les partenariats avec divers organismes impliqués dans ses champs de compétences;
- L'offre de services en matière d'art, de culture et de patrimoine;
- Le suivi des plans d'action qui découle des politiques, et ce, dans son champ de compétence.